



DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/57

OBJET : CONTRAT AVEC LA SOCIETE HAUT ET COURT DISTRIBUTION RELATIF A LA DIFFUSION DU FILM « DOUNIA, LA PRINCESSE D’ALEP »

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de la société Haut et Court Distribution, située au 38 rue des martyrs – 75009 Paris,

Vu la demande d’autorisation de diffusion du film « Dounia, la princesse d’Alep », le 20 mars 2024,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 211,00 € TTC,

DECIDE

Article 1

De signer le devis de la société Haut et Court Distribution, nécessaire au bon déroulement de l’action.

Article 2

Précise que les crédits seront prévus à l’article 6288-313, du budget annexé « développement culturel » de l’exercice 2024.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023

Le Maire,
Pascal BARTOSIK